



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

N° de la demande : 2010-2978
Demande : B.3.1 (Diminution de la dose d'application)
Produit : Herbicide Converge Flexx
Numéro d'homologation : 29071
Matière active (m.a.) : Isoxaflutole (IXF)
N° de document de l'ARLA (PDF en français) : 2085038

But de la demande

L'objectif de la présente demande est de modifier l'étiquette de l'herbicide Converge Flexx (n° d'homologation 29071) afin d'inclure une diminution de la dose du produit (52,5 g m.a./ha d'isoxaflutole) utilisé seul ou dans un mélange en cuve avec l'herbicide Converge 480 (n° d'homologation 26277) pour le présemis en début de saison (jusqu'à 14 jours avant la plantation) ou pour les applications en prélevée pour lutter contre les mauvaises herbes dans le maïs.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale et aucune évaluation sanitaire ne sont requises pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Des données provenant de 22 essais effectués entre 1996 et 2009 dans diverses régions de l'Ontario, ont démontré l'efficacité et la sensibilité des cultures de l'herbicide Converge Flexx appliqué à une dose réduite d'isoxaflutole (52,8 g m.a./ha) utilisé seul ou dans un mélange en cuve avec une dose réduite d'atrazine (532 g m.a./ha) pour l'application de surface en présemis (jusqu'à 14 jours avant la plantation) et l'application en prélevée et tôt en postlevée pour lutter contre les mauvaises herbes dans les champs de maïs.

Les renseignements fournis étayaient les allégations de lutte en début de saison contre le pied-de-coq et le chiendent, en plus de l'allégation d'élimination de la sétaire verte en début de saison à la suite d'une application de l'herbicide Converge Flexx Herbicide utilisé seul à une dose réduite (52,8 g m.a./ha). En plus des allégations mentionnées précédemment, le mélange en cuve de l'herbicide Converge Flexx (dose réduite) auquel est ajoutée une dose réduite d'atrazine (532 g a.i./ha d'herbicide Converge 480) a permis de lutter contre le panic d'automne et la sétaire jaune en début de saison.

Conclusion

L'ARLA appuie les allégations de lutte ou d'élimination concernant diverses mauvaises herbes lorsque l'herbicide Converge Flexx est appliqué seul à une dose réduite ou dans un mélange en cuve avec l'herbicide Converge 480 pour des applications en présemis tôt en saison et en postlevée pour lutter sur les cultures de maïs.

Références

PMRA 1926956 2010, Converge Flex Herbicide: Data to support early season control of broadleaf and grassy weeds with a reduced rate on field corn. DACO's 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(A) p. 165.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.